

*Date de dépôt: 7 octobre 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier:**

- a) P 1403-A Pétition concernant la sécurité des piétons et fluidité du trafic à Chêne-Bougeries**
- b) P 1416-A Pétition concernant la sécurité des piétons sur la commune de Chêne-Bougeries**

### **Rapport de M. Olivier Vaucher**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors de ses séances des 27 janvier, 3 et 10 février 2003, sous la présidence (remplaçant) de votre serviteur et de M. André Reymond, la commission a étudié la pétition 1416 à laquelle elle a joint la pétition 1403 qui traitait du même sujet.

### **Auditions**

La commission a tout d'abord auditionné les pétitionnaires qui nous ont remis un plan et une liste en 5 points évoquant les problèmes rencontrés, avec leur demande précise pour chacun des 5 points ; vous trouverez en annexe ce plan accompagné de la liste. C'est à la suite d'un accident impliquant des enfants qu'ils se sont décidés à agir. Des problèmes de sécurité évidents sont apparus, tant liés au trafic automobile qu'aux trams.

La longueur d'attente à certains feux, liée directement aux passages des trams prioritaires, pose de graves problèmes car les gens ne peuvent patienter si longtemps !

Une pétition avait été adressée à la commune, qui l'a elle-même transmise à l'OTC, aux TPG et à notre Grand Conseil.

A la question de savoir si les pétitionnaires s'étaient aussi adressés à la commune de Chêne-Bourg, il a été répondu par l'un d'entre eux qu'ils s'occupaient des problèmes sur la commune, mais surtout sur les abords de l'école. La pétition est minimaliste et ne concerne que cinq passages pour piétons. Cependant ces cinq passages sont utilisés par une population importante. Les pétitionnaires se sont limités aux passages qu'ils utilisent quotidiennement.

La démolition du goulet de Chêne-Bougeries n'étant pas pour demain, les pétitionnaires demandent que des mesures soient prises rapidement pour éviter tout nouvel accident. Ils nous transmettent aussi leur correspondance avec la commune, que vous trouverez annexée.

Dans sa deuxième séance, la commission a reçu l'Union genevoise des piétons (UGP) et ensuite, le maire de la commune.

L'UGP a relevé les aspects généraux de la sécurité routière et relève 3 caractéristiques régulièrement rencontrées et mises en évidence par la pétition :

1. La pétition souligne la difficulté particulière qu'il y a à assurer une sécurité suffisante lors de la traversée d'axes principaux. Le conflit entre les voitures et les piétons est important. Il faut apporter une réponse suffisante pour donner aux gens l'impression d'avoir été entendus. La pétition montre bien que l'écoute n'est pas suffisante. Les besoins des voitures et des piétons doivent être équilibrés. Cela est une exigence du droit fédéral.
2. Le problème d'une trop longue attente aux feux est aussi un problème, car ils perdent leur fonction de sécurisation lorsque les gens ne les respectent plus. Le dosage des temps de passage est important, mais l'UGP ne sait pas si le problème est particulier à cet endroit.
3. La sécurité sur le chemin de l'école est aussi un aspect très important. Pour améliorer la sécurité, il faut écouter les enfants pour comprendre leurs vécus et leurs besoins. Il faut également assurer une continuité des aménagements le long du chemin de l'école. Si un point est défectueux, la sécurité n'est plus garantie.

Un des membres de l'UGP qui s'est rendu sur le site peut donc parler de la situation concrète visée par la pétition. Une patrouilleuse est généralement efficace, mais dans le cas concret, il faudrait 5 ou 6 patrouilleuses, ce qui coûte très cher et n'est efficace qu'à certains moments de la journée. **Les aménagements demandés par les pétitionnaires sont moins coûteux et fonctionnent à tout moment. Les mesures demandées par la pétition sont raisonnables et adéquates pour sécuriser.**

Il poursuit en expliquant qu'un passage pour piétons est de trop et est dangereux. Il s'agit du passage en face du Café de la Fontaine. Une mesure utile serait d'élargir le trottoir et de mettre une barrière le long de la route. De cette manière, les enfants pourront circuler sur les deux trottoirs et traverser plus loin. Le feu pour piétons suivant ne semble pas être aussi long que ce que dit la pétition. Il précise que l'OTC est le meilleur interlocuteur lorsqu'un point noir est découvert.

Quant au maire de la commune, il approuve les remarques de la pétition, car elles soulignent un problème lancinant à Chêne-Bougeries. La quantité de circulation sur une pénétrante importante et l'engorgement dû au goulet posent de gros problèmes. Le tram qui n'est pas en site propre fait durer les feux très longtemps, car il faut laisser les voitures dégager la voie. C'est pour cela que le feu pour piétons peut parfois durer très longtemps. Les enfants n'ont souvent pas la patience d'attendre autant. La situation due au tram ne va d'ailleurs pas s'améliorer avec la nouvelle ligne supplémentaire.

A la question de savoir si l'on pouvait supprimer le passage pour piétons dangereux, il répond que la commune désire que le goulet soit un village. Les gens doivent pouvoir traverser pour aller dans les commerces. De plus, un passage qui donne directement sur le passage pour piétons, a été aménagé sous les immeubles. Les gens continueraient à traverser, même sans passage pour piétons. Le maire déplore enfin la lenteur des prises de décision par l'OTC.

Dans sa dernière séance, la commission a auditionné les TPG et l'OTC.

Les TPG nous disent qu'ils sont fortement favorables à la mise en place de feux clignotants et qu'ils trouvent tout à fait appropriées les propositions des pétitionnaires.

En outre ils nous précisent que ce qui énerve les gens, c'est d'attendre au feu rouge alors que personne d'autre ne circule. Ils indiquent qu'il n'est pas obligatoire que l'introduction de la nouvelle ligne entraîne des répercussions sur le temps d'attente des piétons, puisque **les TPG n'ont pas besoin qu'on**

**leur garantisse le passage 30 secondes avant et 10 secondes après. Un temps moindre suffirait entièrement.**

L'OTC nous répond ensuite point par point aux demandes et propositions des pétitionnaires.

1 Passage pour piétons avant l'arrêt de tram Place Louis-Favre, sens Genève-Moillesulaz.

M. Burri explique qu'il y a des traversées piétonnes avec régulation lumineuse, et d'autres sans. Il rappelle que les arrêts de tram sur cette ligne avaient été déplacés il y a quelques années, afin de faire fusionner entre eux certains arrêts. En ce qui concerne les signaux appelés « Danger Tram » par l'OTC, M. Burri signale qu'ils ne figurent pas dans la législation sur les signaux. Une autre possibilité serait d'aménager un système à « baïonnette », pour permettre aux piétons de mieux voir arriver le tram. Aux yeux de l'OTC, l'aménagement est plus important qu'une simple signalisation « Danger Tram ». Il indique qu'il serait tout à fait possible, à cet endroit, de mettre en place des barrières et un aménagement qui guiderait mieux les piétons.

2 Passage pour piétons à la hauteur de la boulangerie Iseli.

M. Buri fait remarquer que toutes ces installations électriques peuvent tomber en panne, un jour ou l'autre. Cela est très dangereux car un piéton habitué aux feux n'est plus du tout attentif au danger qui peut survenir. La solution est à nouveau d'améliorer l'aménagement au sol, sans mettre de feux.

3 Passage pour piétons à la hauteur du magasin de tabac/bonbons et du Café de la Fontaine.

M. Burri est d'accord avec cette proposition.

4 Passage pour piétons traversant la route de Chêne-Bougeries, à la hauteur du chemin De-La-Montagne.

Les feux en place plus haut posent effectivement problème, en ce qu'ils induisent un temps d'attente beaucoup trop élevé, à cause de la priorité des transports publics. M. Burri est d'accord avec cette solution.

5 Trajet allant de la route du Vallon à l'école de Chêne-Bougeries.

Le passage pour piétons à cet endroit est effectivement très dangereux : il est dans un virage, au pied d'un immeuble et en plus le

trottoir est très étroit. L'OTC est d'accord avec la proposition d'aménager les feux à cet endroit, mais en réfléchissant bien à ne pas péjorer la circulation de trams. Il propose également d'aménager cet endroit, parce que le résultat actuel n'est pas très heureux.

A la question sur l'existence de protocole à suivre en cas d'accident, l'OTC répond qu'il est averti en cas d'accident, mais le dynamisme de cette transmission d'informations est encore à réviser. Il y a aujourd'hui un travail qui s'effectue en accord avec la gendarmerie, pour améliorer les statistiques. Bien entendu, en cas d'accident grave, l'OTC est averti beaucoup plus rapidement. En ce qui concerne la commission consultative sur la circulation, M. Burri confirme que les associations des parents d'élèves y sont représentées.

A la question d'une commissaire quant au délai nécessaire pour la mise en place de feux sur les passages piétons dangereux, l'OTC répond qu'il faut le temps d'une réflexion approfondie et que le planning 2003 est déjà chargé et que début 2004 est un délai probable (1 année !). Par contre, l'aménagement des trottoirs peut se faire rapidement.

En discussion finale, un commissaire relève qu'il est dérangeant d'attendre qu'il y ait une pétition pour voir les choses bouger. Il faut donc déterminer et étudier les points noirs afin de pouvoir agir plus vite dorénavant.

Au vu des auditions que nous avons eues il est important de relever à l'attention du Conseil d'Etat, que la surcharge de l'OTC et de la police ainsi que, probablement, une communication insuffisante et pas assez rapide entre ces deux services sont à améliorer absolument. Finalement en ce qui concerne Chêne-Bougeries, au vu de la nouvelle surcharge apportée par la nouvelle ligne supplémentaire, il apparaît absolument nécessaire que le Conseil d'Etat reprenne les travaux d'étude et de coordination de la sécurité, dans ce secteur particulier.

Telles sont, Mesdames et Messieurs les députés, les conclusions de la commission qui, à l'unanimité, a décidé d'envoyer ces pétitions au Conseil d'Etat.

## Pétition

(1403)

### concernant la sécurité des piétons et fluidité du trafic à Chêne-Bougeries

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous tenons par la présente pétition, à vous faire part de notre déception quant à l'absence totale de mesures prises concernant les problèmes de circulation au carrefour de la rue de Chêne-Bougeries, du chemin De-La-Montagne et du chemin de la Bessonnette et cela depuis plusieurs années.

#### *Les problèmes sont plus que jamais d'actualité :*

- L'attente au passage pour piétons de la rue de Chêne-Bougeries est interminable depuis l'augmentation de la fréquence des lignes TPG 12 et 16. Il est en effet très difficile de faire comprendre à un enfant qu'il doit parfois patienter jusqu'à 9 minutes avant de pouvoir traverser au feu vert. D'autre part, les temps morts pour tous, voitures, trams et piétons sont incessants, inutiles et dangereux.

#### *Est-il envisageable de régler les feux en faveur des piétons (spécialement pendant les déplacements scolaires) ou de créer un passage protégé ?*

- Des véhicules brûlent les feux presque à chaque phase, cela aussi bien dans le sens de la montée que de la descente de la rue de Chêne-Bougeries.

#### *Est-il envisageable de mettre des flashes aux deux feux pour contrôler les automobilistes malveillants ?*

- Les travaux de l'Auberge de la Bessonnette touchant à leur fin, nous aimerions savoir ce qui a été prévu pour la sécurité des piétons sur le trottoir, l'emplacement provisoire actuel étant très dangereux.

***Est-il envisageable que les piétons en attente sur le trottoir de la rue de Chêne-Bougeries soient protégés par un muret en béton bien signalé ou une glissière de sécurité ?***

- Nous espérons que lesdits problèmes seront résolus avec l'attention nécessaire et la plus grande célérité.

N. B. : 62 signatures  
M. et M<sup>me</sup> Philippe et Nicole Boissonnas  
3, chemin de la Bessonnette  
1224 Chêne-Bougeries

## Pétition

(1416)

### concernant la sécurité des piétons sur la commune de Chêne-Bougeries

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Mardi 5 novembre dernier, deux fillettes de 10 ans ont été renversées par une voiture sur la rue de Chêne-Bougeries, alors qu'elles traversaient sur le passage pour piétons non protégé situé devant le magasin de tabac et bonbons.

Comme vous le savez, le tronçon allant de la Seymaz à l'école de Chêne-Bougeries est extrêmement dangereux pour les piétons, tout spécialement pour les enfants. De nombreux accidents s'y sont déjà produits, dont plusieurs mortels.

Ce dernier accident en date nous a incités à vouloir faire, cette fois-ci, changer les choses.

Certes, nous croyons savoir qu'il n'est pas de votre compétence d'ordonner des aménagements sur le domaine routier de la commune. Nous pensons néanmoins qu'un engagement ferme et actif de votre part envers les instances cantonales concernées et envers les TPG serait de nature à déboucher sur une issue satisfaisante, et ce bien plus facilement que si quelques habitants seulement se mobilisaient.

Nous pensons que, s'il est actuellement inévitable de faire passer un trafic extrêmement important dans une zone d'habitation à forte densité, cette contrainte ne doit pas aboutir à une multiplication des accidents et des sacrifices humains dont ils sont le corollaire.

C'est pourquoi nous en appelons aujourd'hui à votre autorité (comme l'ont déjà fait d'autres parents par une pétition relative aux feux se trouvant entre le chemin du Vallon et l'école de Chêne-Bougeries), pour que, de manière urgente, vous preniez en main ce problème et que vous entrepreniez les démarches nécessaires au changement. Le cas échéant, les soussignés et les soussignées sont prêts et prêtes à vous apporter leur soutien, selon des modalités à définir. Dans tous les cas, ils souhaitent être tenus au courant de l'état de vos travaux en la matière.



Par souci de clarté, nous vous rappelons ci-après les lieux qu'il convient de sécuriser, tout en suggérant des solutions simples et peu coûteuses :

### **Passage pour piétons avant l'arrêt de tram Place-Favre, sens Genève/Moillesulaz**

Les TPG doivent installer un feu indiquant aux piétons qui traversent en direction de la rue du Péage l'arrivée d'un tram montant, comme c'est le cas à tous les autres arrêts sur cette ligne. Bien que ce passage soit situé sur la commune de Chêne-Bourg, il dessert toute la population du groupe d'immeubles de Chêne-Bougeries.

### **Passage pour piétons à la hauteur de la boulangerie Iseli**

Les TPG doivent installer un feu pour les piétons indiquant l'arrivée imminente d'un tram. Les usagers, se trouvant devant une voie routière unidirectionnelle, ne voient pas arriver les trams en contresens.

### **Passage pour piétons à la hauteur du magasin de tabac/bonbons et du Café de la Fontaine**

Il doit être muni d'un feu pour les piétons. Il pourrait être synchronisé avec celui situé en haut de la rue, sans préjudice pour la fluidité du trafic. Dans tous les cas, cette traversée est trop dangereuse pour être laissée telle quelle.

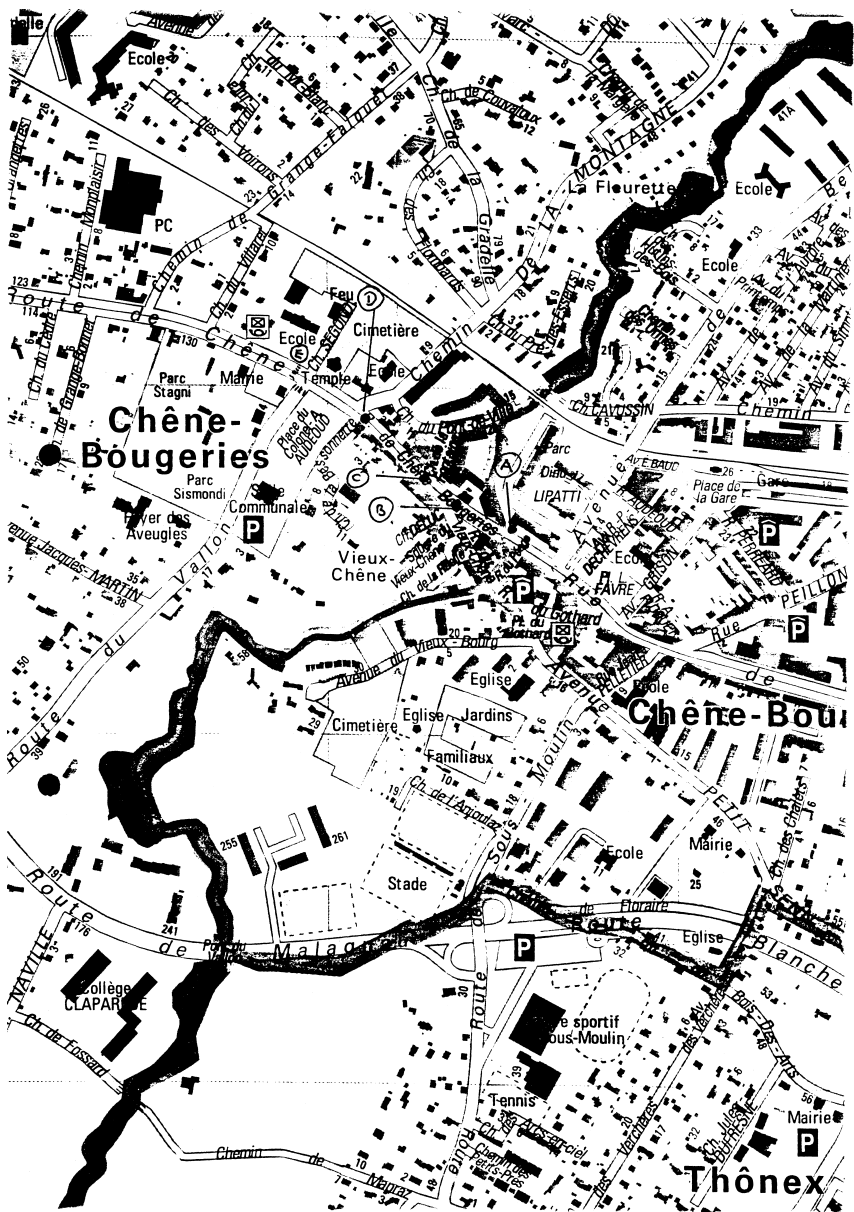
### **Passage pour piétons traversant la route de Chêne-Bougeries, à la hauteur du chemin De-La-Montagne**

Le temps d'attente pour les piétons, qui peut parfois excéder les 5 minutes, doit impérativement être raccourci. Tel quel, ce feu est une véritable incitation à « passer au rouge ». Il est également inadéquat en ce qu'il dessert un arrêt de tram : les usagers doivent en laisser passer parfois deux avant de pouvoir traverser.

### **Trajet allant de la route du Vallon à l'école de Chêne-Bougeries**

Ce parcours est jalonné de trois feux successifs, aucun n'étant synchronisé avec l'autre. Les nombreux enfants qui traversent chaque jour ces artères cèdent régulièrement, malgré nos injonctions, à l'envie de traverser au rouge, de crainte d'arriver en retard à l'école.

N. B. : 15 signatures  
*Un groupe d'habitants*  
p.a. M<sup>me</sup> Pascale Marin  
1, square du Vieux-Chêne  
1224 Chêne-Bougeries



# SECURITE ROUTIERE A CHENE-BOUGERIES

## ANNEXE AU PLAN

- **Point A : arrêt de tram « Place Favre »**

Le tram voyage en site propre, entre les deux voies de circulation pour les voitures. Ces dernières sont traversées par un passage de sécurité pour les piétons. Cette protection s'interrompt en sa partie médiane, sur le passage prioritaire des deux voies de tram.

Nous demandons que soient installés des feux oranges prévenant les piétons du passage d'un tram, comme c'est le cas sur la presque totalité des arrêts de tram.

- **Point B : passage pour piétons devant le 35, rue de Chêne-Bougeries**

Les voies montantes et descendantes de la circulation routière sont ici traversées par un passage de sécurité et séparées par un refuge permettant aux piétons de traverser cette artère en deux temps.

En revanche, les deux voies de tram sont situées, elles, sur la même voie de circulation routière, celle descendante (Moillesulaz/ Genève).

A cet endroit, traversant une voie unidirectionnelle, les piétons ne regardent que du côté d'où viennent les voitures et ne voient pas venir le tram de l'autre côté. Théâtre d'au moins un accident mortel, ce passage doit être sécurisé.

Nous demandons que des feux oranges préviennent les piétons du passage imminent d'un tram.

- **Point C : passage pour piétons devant le 27, rue de Chêne Bougeries (hauteur du chemin de la Fontaine)**

Ce passage est situé à l'extrémité du goulet de Chêne-Bougeries. Très étroit, il canalise toute la circulation automobile de cette artère, de même que les voies du tram. Il est un passage obligé pour une grande partie des usagers du tram. Placé devant un magasin de tabac fournissant abondamment les enfants en bonbons, il constitue un lieu de passage important entre les deux parties de notre village.

Mal signalé, mal éclairé, ce passage est extrêmement dangereux, dans un flux de circulation très dense à toute heure. Les piétons ne s'y voient que très rarement accorder la priorité, ou se la voient accorder par une voiture venant sur leur gauche uniquement, attendant ensuite au milieu de la chaussée la bonne volonté d'un autre

conducteur sur leur droite. Les véhicules à deux roues, toutes catégories confondues, dépassent régulièrement les voitures laissant passer les piétons. Des accidents se sont déjà produits à cet endroit. Le dernier en date à notre connaissance a vu deux fillettes de 10 ans se faire renverser.

Nous demandons qu'un feu pour les piétons soit urgemment installé à cet endroit.

- **Point D : Passage pour piétons traversant la rue de Chêne-Bougeries, à la hauteur du chemin de la Montagne**

Ce passage est protégé par un feu à l'intention des piétons. Le temps d'attente entre deux phases vertes dépasse cependant largement les 5 minutes (probablement 7). Desservant notamment un arrêt de tram en direction de Genève et une partie de la population enfantine sur le chemin de l'école, il constitue une véritable incitation à traverser au rouge. Et, il faut le dire, les adultes aussi !

Nous demandons que la fréquence de la phase verte pour les piétons de ce feu soit doublée.

- **Point E : trajet piétonnier allant de la route du Vallon à l'École de Chêne-Bougeries.**

Les enfants du vieux bourg de Chêne-Bougeries se rendant à l'école primaire ont à traverser 3 passages de sécurité, réglés par des feux. Le premier traverse la route du Vallon, tandis que les deux autres, quelques mètres plus loin, traversent successivement les deux voies de la route de Chêne, qui sont séparées par un refuge.

Ces trois feux ne sont absolument pas synchronisés. Il faut, pour chaque feu, attendre plusieurs minutes une nouvelle phase verte. La durée de cette courte traversée avoisine les 10 minutes. Malgré les injonctions et remontrances permanentes des parents, les enfants ne résistent pas à l'envie de traverser au rouge.

Principalement, nous demandons que ces trois feux soient synchronisés. Subsidiellement, nous demandons qu'à tout le moins le soient les deux feux réglant la traversée de la route de Chêne.